

Séance du Conseil d'Administration du vendredi 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de mars, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie de Royan, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

Présents :

M. Patrick MARENGO, Président, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Denis MOALLIC, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, membres élus
Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, M. Gilles CLABAUT, M. Claude DUCHÉ, Mme Catherine GUIGNARD, Mme Hermine OSTROWSKI, membres nommés

Représentés :

Mme Isabelle CHATEAU donne pouvoir à M. Denis MOALLIC

Absents excusés :

Mme Christiane FOUCHER, Mme Madeline TANTIN

Date des convocations : 18 mars 2024

Membres en exercice : 17
Pour : 15

Membres présents : 14
Contre : 0

Nombre de votants : 15
Abstention : 0

N° 24-038

OBJET : Foyer Etang - Régularisation des amortissements - Compte 2145

En 2007, le FOYER ETANG a réalisé pour 3 332,84 € au compte 2145 (ces travaux concernaient la construction d'un abri de jardin).

La durée d'amortissement était fixée à 15 ans. Or, ces travaux n'ont pas fait l'objet d'écritures aux comptes 68112 et 28145.

Ces travaux devaient être amortis jusqu'au 31/12/2022.

Afin de régulariser ces écritures, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires aux comptes 10682 (débit) et 28145 (crédit).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- vu les états du compte de gestion 2022
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de régulariser par opération d'ordre budgétaire les amortissements non comptabilisés pour la période 2008-2022 (15 ans), pour un montant de 3 332,84 €,
- d'ouvrir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2024 aux comptes 10682 (débit) et 28145 (crédit).

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 02/04/2024
Certifié conforme
Centre Communal d'Action Sociale de Royan,
le 03/04/2024
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS

Frédérique SALLES

Fait à ROYAN, le 22 mars 2024

Pour le Conseil d'Administration

Le Président du CCAS,

Maire de Royan

Patrick MARENGO

